La FEVE
10 passage Lisa
Paris - 75011
info@lafeve.fr

M. François Sauvadet
Président de l'association des Départements de France

Copie à M. Jean-Luc Gleyze
Président du groupe des départements de gauche

Lundi 12 octobre 2026

Lettre ouverte des conseillères et conseillers départementaux écologistes à François Sauvadet, Président de Départements de France

Monsieur le Président,

En novembre 2025, à l'occasion des Assises d'Albi, nous vous avions adressé une lettre ouverte de la part des élu·es écologistes dans les conseils départementaux, à laquelle vous aviez répondu par un courrier du 19 novembre. Dans votre réponse, vous souligniez que nos sujets d'inquiétude étaient « largement partagés », en particulier sur la protection de l'enfance et sur la taxe d'aménagement. Force est de constater, malheureusement, que ces sujets nous préoccupent toujours fortement un an après. Nous souhaitons poursuivre cet échange à l'occasion des Assises de Reims, autour de trois propositions concrètes concernant l'adaptation au changement climatique, le financement de l'aménagement et des CAUE, et les solidarités.

Les départements sont en première ligne face à deux défis majeurs : la transition écologique et les solidarités. Ils doivent y faire face avec des moyens toujours plus contraints. Le projet de loi de finances pour 2027 ne laisse pas entrevoir de desserrement. Chaque nouvelle charge doit donc être anticipée et n'est généralement pas compensée par des moyens financiers.

Adaptation et transition : faire des départements des acteurs de la trajectoire climatique

L'adaptation au changement climatique n'est pas encore pleinement intégrée dans le travail des départements. Pourtant, elle touche presque toutes leurs compétences : routes, collèges, eau, espaces naturels sensibles, santé des personnes âgées lors des canicules. Au sein de Départements de France, où en est la désignation d'un·e élu·e référent·e pour une vraie concertation et une production concrète ?

Nous proposons d'encourager chaque département à conduire une mission d'information et d'évaluation (MIE) consacrée à l'adaptation au changement climatique. Des travaux réalisés en Ille-et-Vilaine et en Loire-Atlantique peuvent servir de base.

Les services travaillent chacun dans leur champ, compétence par compétence. Pour qu'ils intègrent des trajectoires d'adaptation et d'atténuation, un vrai travail d'acculturation est nécessaire : formation des agent·es, pilotage transversal, budget vert.

Nous demandons à Départements de France :

- d'élaborer une feuille de route nationale sur l'adaptation des départements ;
- d'organiser le partage de méthodes et d'expériences entre départements ;
- de porter ce sujet auprès de l'État, notamment pour l'articulation avec le Plan national d'adaptation au changement climatique et les moyens d'ingénierie ;
- de systématiquement orienter les politiques de solidarité territoriale des départements dans une démarche d'atténuation et d'adaptation ;
- de doter les départements de moyens financiers suffisants pour conduire l'adaptation thermique des collèges et éviter ainsi leur fermeture en période de canicule.

Aménagement et ressources : la taxe d'aménagement et les CAUE

Vous écriviez l'an dernier que la façon dont l'État traitait le dossier de la taxe d'aménagement était « alarmante ». Un an plus tard, le problème demeure. Depuis la réforme de sa collecte, la taxe n'est exigible qu'à l'achèvement des travaux. Or il n'existe pas de véritable contrôle de cet achèvement. Une partie des recettes n'est donc jamais perçue, ou l'est avec plusieurs années de retard.

Les premiers touchés sont les ENS et les CAUE, financés par la part départementale de la taxe. La liquidation du CAUE de la Manche en 2025 a montré jusqu'où cela peut aller. Les CAUE sont pourtant un outil clé pour accompagner les maires vers un urbanisme sobre et adapté au climat. Leur fragilisation affaiblit directement l'effort d'adaptation décrit plus haut.

Nous demandons à Départements de France de porter auprès de l'État et de la DGFiP :

- un contrôle effectif de l'achèvement des travaux, pour que la taxe soit réellement perçue ;
- la sécurisation du financement des CAUE, par exemple par un mécanisme de garantie ou d'avance pendant la période de transition.

Au-delà, nous réitérons notre demande d'une réflexion de fond. Financer la protection de la nature par une taxe assise sur l'artificialisation reste un paradoxe à l'heure du « zéro artificialisation nette ».

Solidarités : protection de l'enfance et inclusion

Un avocat pour chaque enfant protégé

La loi du 13 juillet 2026 garantit à chaque enfant suivi en assistance éducative l'assistance d'un avocat, quel que soit son âge. Elle entre en vigueur le 6 janvier 2027. Nous saluons cette avancée majeure des droits de l'enfant, issue des travaux de la commission d'enquête que nous évoquions l'an dernier.

Sa mise en œuvre comporte cependant deux risques pour les départements :

- **le financement :** l'aide juridictionnelle doit être prise en charge par l'État, mais rien ne garantit encore que le PLF 2027 prévoie les crédits nécessaires ;
- **l'exposition contentieuse :** l'avocat de l'enfant pourra contester les décisions et les rapports des services de l'ASE, ce qui expose davantage les départements.

Nous demandons à Départements de France d'anticiper cette échéance avec l'État, sur les moyens comme sur l'accompagnement juridique des services.

Lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur·es

Nous vous alertions l'an dernier sur l'explosion de l'exploitation sexuelle des mineur·es, dont les enfants de l'ASE sont une cible prioritaire. La situation reste alarmante. Nous demandons une mobilisation commune de Départements de France, de l'État et de la justice autour de quelques priorités :

- la formation et l'accompagnement des professionnel·les de l'ASE, de la justice - notamment la PJJ, de l'Éducation nationale, de la santé et des forces de l'ordre ;
- la création de places d'accueil adaptées ;
- l'organisation interdépartementale d'accueil de jeunes pour permettre une mise en sécurité et un éloignement du ou des proxénètes ;
- des moyens pour la réalisation d'enquêtes de police et l'aboutissement des procédures pénales ;
- la mise en œuvre effective de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Le transport des élèves en situation de handicap

Les départements organisent le transport scolaire des élèves en situation de handicap. Les coûts augmentent fortement, les marchés sont de plus en plus difficiles à attribuer, et la qualité du service en pâtit : trajets trop longs, changements de chauffeur, manque de formation. Nous demandons à Départements de France de défendre auprès de l'État :

- l'encadrement de cette activité (convention collective adaptée, formation des conducteur·trices, strict contrôle d'honorabilité…) ;
- le développement des structures d'accueil spécialisées (pour éviter des trajets trop longs) et le partage équilibré des structures type ULIS entre public et privé.

Nous serons présent·es aux Assises de Reims. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces propositions et y travailler avec vous.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Chloé Girardot-Moitié, vice-présidente de Loire-Atlantique
Céline Scavennec, conseillère départementale du Nord